



## Véhicule de fonction (refus de l'employeur)

-----  
Par Azerty007

Bonjour,

D'après mon contrat de travail, à l'issue de ma période d'essai (validé depuis 1 mois), je suis censé bénéficier d'un véhicule de fonction. Le choix du véhicule se fait sur commande ( dont le délai de livraison est estimée à 10 mois), dans cette attente, les salariés cadres de mon entreprises bénéficient d'un véhicule de location.

A ce jour, mon employeur refuse de me fournir ce véhicule de location , alors que tous mes collègues bénéficient de cet avantage. On m'invite à patienter 10 mois ..

Pensez vous que cela soit « normal » bien qu'il soit indiqué noir sur blanc que je dois avoir un véhicule après ma période d'essai ?

Merci pour vos retour,

-----  
Par janus2

Bonjour,

Un véhicule de fonction est une partie (non négligeable) de la rémunération. Votre employeur ne peut donc pas vous en priver sans compensation financière.

Il est d'ailleurs étonnant que ce véhicule de fonction ne soit prévu qu'après la période d'essai, ce qui signifie donc que durant cette période, vous n'avez pas été rémunéré à la hauteur attendue.

-----  
Par Henriri

Hello !

On ne sait pas clairement si le véhicule de fonction était prévu par le contrat de travail dès la période d'essai, mais en tout cas celle-ci étant terminée il y a désormais inexécution d'une clause du contrat ! Reste à savoir comment tel tout nouvel embauché peut utilement agir pour faire valoir son droit sans se mettre en position trop délicate vis-à-vis de son boss...

A+

-----  
Par janus2

Reste à savoir comment un tout nouvel embauché peut utilement agir pour faire valoir son droit sans se mettre en position trop délicate vis-à-vis de son boss...

Si on vous promet un salaire de 4000? et que finalement on ne vous verse que 3000?, vous pensez qu'il vaut mieux ne rien dire pour ne pas se mettre en position délicate ???

-----  
Par Henriri

(suite)

Janus merci pour ce rebond, mais il faut rester raisonnable (un véhicule de fonction ne coûte pas 1000? par mois !) et ne rien supposer à la place d'un autre (ai-je envisagé que le salarié "ne dise rien" ?).

Pour ma part si un nouvel employeur différerait d'une dizaine de mois la fourniture du véhicule de fonction prévu, je veillerais à ce qu'il m'en loue un ou encore qu'il prenne en charge mes frais kilomètres professionnels (et assurance) si j'utilisais provisoirement mon véhicule personnel en attendant.

A+

-----  
Par janus2

ou encore qu'il prenne en charge mes frais kilomètres professionnels (et assurance) si j'utilisais provisoirement mon véhicule personnel en attendant

Généralement, les salariés habitués à avoir une voiture de fonction n'ont pas de véhicule personnel...

-----  
Par Henriri

(suite)

Azerty n'a peut-être pas encore pris cette "habitude" (générale ?) mais le cas échéant il privilégiera alors l'obtention temporaire d'un véhicule de location... Pourquoi l'enfermer dans une seule perspective ?  
smile3]

-----  
Par Azerty007

Bonjour à tous,  
Merci pour vos retours

On me refuse l'obtention d'un véhicule de location sans aucun motif évoqué. Ce que je ne comprend pas c'est que tous mes collègues ont un véhicule de loc, le temps de recevoir leur voiture de fonction commandée précédemment.

Que me conseillez de faire ?

-----  
Par Azerty007

Bonjour à tous,

Je reviens vers vous concernant mon message d'en haut.. 2 mois plus tard, toujours pas de véhicule. Sachant que c'est la première fois que je suis confronté à ce genre de mésaventure : je compte appeler demain mon chargé RH pour lui faire part de mon incompréhension.

Je sollicite vos conseils svp .. Afin de ne pas me mettre la direction à dos, comment pourrais-je faire en sorte d'obtenir gain de cause ?

Je vous remercie d'avance pour vos retours